

LA VOIX DU GOLFE,

JOURNAL POLITIQUE, RELIGIEUX, AGRICOLE ET LITTÉRAIRE.

Respecter comme citoyen les lois de l'Etat ; comme être raisonnable les lois de la morale ; comme chrétien les lois de l'Eglise.

VOL. I

SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, (QUEBEC) 25 JUIN, 1867.

N. 1

Le jour de la Fête-Dieu, jeudi dernier, a été la au prône de la messe paroissiale, à Saint-Germain, le mandement qui suit, et dont l'importance réclame en sa faveur la publicité la plus ample dans les conjonctures actuelles :

MANDEMENT

De l'Evêque de Saint-Germain de Rimouski, au sujet de la proclamation de la Confédération.

JEAN LANGEVIN,

par la miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Saint-Germain de Rimouski,

Au clergé et aux fidèles du Diocèse :

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Un événement de la plus haute gravité et susceptible des conséquences les plus importantes pour ce pays, va s'accomplir dans quelques jours, va s'accomplir dans quelques jours, Nos Chers Frères. En vertu d'une proclamation de Notre Très-Gracieuse Souveraine, un Acte récent du Parlement Impérial unissant en une seule Puissance les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, prendra effet le 1er jour de juillet prochain.

Vous le comprenez, Nos bien-aimés Frères, c'est là toute une révolution accomplie paisiblement et d'une manière réfléchie ; c'est là un changement de Constitution qui fait entrer ces colonies de la Grande-Bretagne dans une voie nouvelle, qui ouvre devant elles un avenir dion vaste, qui étend prodigieusement leur horizon jusqu'à l'horizon si borné.

Dans un moment si solennel pour la patrie commune, vous tournez naturellement les yeux vers vos premiers Pasteurs, Fidèles de l'Eglise du Canada, pour en recevoir une direction sage et salutaire. Jamais, par le passé, la voix de vos Evêques n'a manqué de se faire entendre dans toutes les conjonctures importantes : jamais ils n'ont hésité à vous indiquer la ligne de conduite à suivre, à se mettre à votre tête, à prendre la défense de vos intérêts ; jamais vous ne vous êtes repentis de vous être montrés dociles à leurs conseils.

Aujourd'hui donc, Nos Chers Frères, vous seriez étonnés, alarmés, si vos guides naturels ne se prononçaient sur les événements qui s'accomplissent à notre égard. Aussi croyons-Nous remplir un des devoirs de notre charge sacrée, en venant vous offrir quelques avis, que vous accueillerez, comme toujours, avec empressement et respect.

La Constitution qui fonde ainsi au Nord des Etats-Unis un grand et riche empire, a été, Nous le croyons sincèrement, amenée providentiellement par une suite de circonstances tout à fait exceptionnelles. Les rouages de la machine gouvernementale ne pouvaient plus fonctionner ; mille rivalités de races, de croyances religieuses, d'intérêts politiques ou sectionnels, nous menaçaient d'une anarchie complète, lorsque plusieurs de nos hommes d'Etat les plus éminents ont formé le projet, pour mettre fin à ces difficultés interminables et toujours renaissantes, d'agrandir leur sphère d'action, et d'unir en un puissant Etat des Provinces qui, dans leur isolement, n'avaient que bien peu de moyens de développer leurs ressources. C'est ce projet, fruit de mûres délibérations, qui a été soumis à l'approbation des Parlements Provinciaux et à celle du Parlement Impérial, et qui est devenu, dans toutes ses dispositions essentielles, la loi du pays.

Vous la respecterez donc, Nos Chers Frères, cette nouvelle Constitution qui vous est donnée, comme l'expression de la volonté suprême du Législateur, de l'Autorité légi-

time, et par conséquent de celle de Dieu même. Ne vous dit-il pas en effet au Livre des Proverbes : " C'est par moi que règnent les Rois, et que les Législateurs font des lois justes : c'est par moi que les Princes commandent, et que ceux qui ont le pouvoir rendent la justice." *Per me Reges regnant et legum conditores justa decernunt : per me Principes imperant et potentes decernunt justitiam.*—Prov. VIII, 15, 16.

Dans les élections prochaines, vous considérez comme une obligation de conscience de choisir avec soin ceux qui doivent vous représenter, soit dans la Chambre des Communes, soit dans le Parlement local. De ce choix fait avec discernement, sans passions mesquines, sans préférence purement personnelle, avec l'unique désir du bien public, avec un véritable patriotisme en un mot, dépend beaucoup le salut de notre pays, aussi bien que la conservation de tout ce qui nous est cher comme nation : notre Religion, notre Langue, nos Institutions.

Nous vous le déclarons hautement, Nos Chers Frères : le misérable qui, dans une affaire de cette gravité, se laisserait tenter par un vil intérêt, qui vendrait son vote au plus offrant, qui se déclarerait en faveur du Candidat assez misérable pour le gagner avec de la boisson forte : celui-là serait l'homme le plus bas et plus dégradé, indigne de jouir des privilèges d'un électeur ; ce serait un monstre dont la Patrie et l'Eglise auraient à rougir.

Vous allez donc choisir, Nos Chers Frères, des Représentants capables de soutenir vos intérêts et de vous faire honneur par leurs principes honnêtes, par leur éducation, par leur expérience des affaires publiques. Ils devront vous promettre de travailler franchement et cordialement à faire fonctionner le nouvel ordre de choses, et à secondar à cet effet ceux qui vont être appelés à l'inaugurer. Vous vous défiez, s'ils s'en rencontrait parmi vous, de ces esprits mécontents qui rêvent pour le Canada le bonheur et la prospérité dans l'annexion à un pays voisin. S'ils réussissaient dans leurs sinistres projets, ce qu'à Dieu ne plaise, ce serait à moins d'un miracle de la Providence, la ruine de notre peuple, la perte de nos mœurs, de nos coutumes, de notre langue, l'anéantissement de notre nationalité. Vous exigerez donc des Candidats une déclaration explicite et formelle de principes, l'engagement positif de soutenir la nouvelle Constitution.

Surtout, Nos Chers Frères, au nom de vos intérêts les plus précieux, restez unis, serrez vos rangs, marchez ensemble sous la direction éclairée et paternelle de ceux qui doivent vous conduire. Nous diviser dans ce moment serait nous suicider, nous faire une blessure mortelle. Si nous voulons avoir, dans les conseils de la nouvelle Nation Canadienne, dans le Parlement de la Confédération, notre juste et légitime influence ; dans la balance du gouvernement le poids auquel nous donne droit le chiffre de notre population ; demeurons unis, encore une fois, d'esprit, de cœur, de volonté.

Une autre chose que Nous vous recommandons instamment, Nos bien chers Frères, c'est le respect pour la sainteté du serment. Trop souvent, quand on se laisse emporter à l'esprit de parti, on oublie combien le Nom du Seigneur est sacré et terrible : *sanctum et terribile Nomen ejus* (Ps. 110), et comme il ne faut le prendre à témoin que pour des choses vraies et justes.

Mais, comme Dieu est le Maître des nations aussi bien que des individus, que c'est Lui qui les élève et les abaisse à son gré, qui les fonde

et les dissipe, Nous jugeons qu'il est juste et raisonnable, dans un moment si solennel, d'élever nos mains et nos cœurs vers le trône de sa bonté, et d'implorer tous ensemble sa bénédiction pour notre Patrie.

A ces causes, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Lundi, le 1er juillet prochain, il sera chanté à cette intention, dans toutes les paroisses et missions de ce Diocèse une grand'messe solennelle de l'octave de Saint-Jean-Baptiste, que l'on fera suivre de l'hymne *Veni Creator*, du verset *Emitte*, et de l'Oraison *Deus, qui corda fidelium*.

2° Le présent Mandement y sera lu au prône le premier dimanche ou jour de fête après sa réception.

Donné à Saint-Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre seing de notre secrétaire *pro tempore*, le treizième jour de juin 1867.

† JEAN,

Evêque de Saint-Germain de Rimouski,

Par Monseigneur,

CHARLES ROULEAU, Ecol.

Secrétaire *pro tempore*.

LETTRE PASTORALE

De Mgr. C. F. Baillargeon, Administrateur Apostolique de l'Archidiocèse de Québec, à l'occasion de l'Union-Fédérale du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, formée sous le nom de Puissance du Canada,

CHARLES FRANÇOIS BAILLARGEON,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les fidèles de l'Archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Sa Majesté, notre Gracieuse Souveraine, vient d'émaner une proclamation, par laquelle il est statué, en vertu d'un acte du Parlement Impérial, qu'à dater du premier Juillet prochain, les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick formeront une union fédérale sous le nom de " Puissance du Canada." L'Etat ainsi érigé aura une législature générale qui s'occupera des grands intérêts de tout le territoire confédéré ; mais il sera divisé en quatre provinces distinctes, dont chacune aura sa Législature locale, pour ce qui concerne ses intérêts particuliers. C'est ainsi que le Bas-Canada, désormais séparé du Haut, formera, sous le nouveau régime, une province séparée qui sera nommée " la Province de Québec."

Cet ordre de choses ayant été établi par l'autorité compétente, à la demande même de nos représentants dans la Législature Canadienne, il ne nous reste plus, Nos Très-Chers Frères, qu'à nous y soumettre de bon cœur ; c'est même pour nous tous un devoir de conscience. Si, depuis plus d'un siècle que notre pays a été cédé à la Grande-Bretagne, la forme de notre Gouvernement a varié à plusieurs reprises, souvenons-nous que l'essence de l'autorité ne varie pas, mais qu'elle reste toujours la même. L'autorité est nécessaire au maintien de toute société humaine, et l'expérience nous démontre plus que jamais dans quels malheurs tombent les peuples qui osent la rejeter.

N'oublions pas, N. T. C. F., l'origine toute divine de cette autorité, que l'on a si souvent méconnue dans notre prétendu siècle de lumières. C'est à Dieu qu'il faut remonter pour en trouver la source ; c'est lui qui la délègue aux hom-

mes, pour la conservation de la société qui est sortie de ses mains. " A Dieu seul, dit l'apôtre S. Jude, " appartient la domination et l'empire (v. 25)." " C'est par moi, dit le Seigneur dans le livre des prophètes, que les Rois règnent, et que les Législateurs font de justes lois (VIII, 5)." Jésus-Christ nous apprend nos devoirs envers l'autorité en disant : " Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (S. Math. XXII, 21)." " Que toute personne, dit S. Paul, " soit soumise aux puissances supérieures, car il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu. Et celles qui sont, ont été réglées et ordonnées par lui. Ainsi, celui qui résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu même (Rom. XIII, 1, 2)." Et pour nous convaincre davantage, il ajoute : " C'est pourquoi il est nécessaire de vous y soumettre, non-seulement par la crainte du châtement, mais par un devoir de conscience (Ibid...5)." Ainsi donc, N. T. C. F., comme l'union fédérale qui vient de s'opérer, émane de l'autorité légitime, vous la regarderez comme votre loi, et vous obéirez à l'ordre de Dieu, en l'acceptant en toute sincérité. Il est d'ailleurs de votre intérêt, comme c'est pour vous un devoir de conscience de le faire, pour qu'elle puisse contribuer à la prospérité commune, et procurer par là l'avantage des individus. Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement local, devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous les donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus grand bien du pays.

Avant que la confédération eût été décrétée par le Parlement Impérial, et lorsqu'elle n'était seulement qu'à l'état de projet, il était sans doute permis de la discuter, et même d'employer tous les moyens permis pour l'empêcher de devenir loi. En effet, bien des personnes dont le patriotisme ne saurait être révoqué en doute, croyaient y voir des dangers sérieux pour l'avenir, et regardaient comme un devoir de s'y opposer. Mais aujourd'hui la discussion n'est plus possible ; la loi est promulguée ; l'œuvre de l'autorité doit être respectée ; refuser de s'y soumettre, ce serait renverser l'ordre établi de Dieu, et résister à sa volonté ; ce serait marcher à l'anarchie, à la trahison, à la révolte et à tous les maux qui en sont la suite.

Ce qui doit nous rassurer, N. T. C. F., c'est que la nouvelle forme de gouvernement qui vient de nous être donnée, a été préparée avec soin par des hommes bien connus, eux aussi, par leur patriotisme, aussi bien que par les services qu'ils ont rendus à leur commune patrie. Si elle n'est pas sans défaut, si elle n'est pas tout ce qu'on aurait pu désirer qu'elle fût, rappelons-nous que rien n'est parfait dans ce monde, et que, dans un pays comme le nôtre, où tant d'intérêts divers sont en présence, il était impossible de se refuser à de mutuelles concessions, et d'arriver à un arrangement qui pût donner satisfaction à tout le monde. C'est aux hommes à qui vous allez confier le soin de vous représenter dans l'un et dans l'autre parlement, de s'unir fortement ensemble pour conjurer le danger, s'il existe, et pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Vous avez donc une raison de plus de les choisir parmi ceux qui se distinguent davantage par leur honnêteté, leur énergie et leur dévouement à la chose publique.

Au reste, n'oublions pas, N. T. C. F., combien nous avons à nous féliciter de vivre sous l'égide de l'Empire Britannique. Il est peu de pays au monde qui aient marché aussi rapidement que le nôtre dans la voie du véritable progrès, et nous n'en connaissons aucun où la religion jouisse d'une plus grande liberté, et exerce une plus large part d'influence. Tout cela est dû, après la protection du Ciel, à la politique éclairée des hommes d'Etat qui, depuis un quart de siècle surtout, président aux destinées de la mère-patrie.

Maintenant, N. T. C. F., nous croyons devoir vous donner un conseil au sujet des élections qui doivent avoir lieu prochainement, pour le choix de vos représentants dans les deux législatures ; c'est d'y éviter ces désordres qui sont une flétrissure aux yeux de Dieu et des hommes, pour ceux qui s'en rendent coupables, et qui ne peuvent qu'attirer les châtements du Ciel sur notre pays. Déjà nous avons protesté énergiquement contre l'iniquité, par notre Lettre Pastorale du 31 mai 1861 ; nous recommandons à vos pasteurs de vous donner de nouveau la lecture de ce document, (*) afin de vous prémunir contre la tentation et d'empêcher que vous ne vous laissiez gagner par certains hommes peu scrupuleux sur les moyens d'arriver à leur but, qui voudraient faire un trafic d'une de vos plus nobles prérogatives de citoyen.

Mais, comme nous ne pouvons rien sans le secours du Dieu Tout-Puissant, prions-le, N. T. C. F., d'inspirer à tous les électeurs un ardent désir de rechercher le plus grand bien, et en même temps les plus capables de servir les intérêts de la patrie et de la religion. Ecoutez aussi cet avis de l'apôtre S. Paul : " Mes Frères je vous conjure " avant toutes choses de faire des " supplications, des prières, des " vœux, des actions de grâces pour " tous les hommes, pour les rois et " pour tous ceux qui sont élevés en " dignité, afin que nous menions " une vie paisible et tranquille dans " la piété et l'honnêteté. (Tim. II, " 1, 2)." Nous nous ferons donc un devoir de nous conformer au désir du grand apôtre, en offrant aussi nos prières au Ciel pour le Représentant de notre auguste Souveraine, et pour tous ceux qui vont être chargés de participer avec lui au gouvernement du Canada et à la confection de ses lois. Nous lui recommandons qu'il veuille bien les éclairer de ses divines lumières, afin que la prudence et la sagesse dirigent leurs délibérations ; qu'ils soient tous animés d'un même esprit pour travailler efficacement à réprimer le mal, à encourager le bien, à faire triompher la justice, à procurer l'honneur de la religion, et à assurer de la sorte à tous les habitants du pays le bonheur dont parle le même apôtre, c'est-à-dire, une vie paisible et tranquille dans la piété et l'honnêteté.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises de ce diocèse, le premier dimanche ou jour de fête après sa réception.

Donné à l'archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing de notre Secrétaire, le douze juin mil huit cent soixante-sept.

† C. F. EVEQUE DE TLOA,

Administrateur.

Par Monseigneur,

A. H. GOSSELIN, Ptre.,

Secrétaire.

(*) Cette lecture devra être faite le dimanche qui suivra celle de la présente lettre pastorale. (Voir la 4ème page.)

AU LECTEUR.

PROSPECTUS.

Sans autre motif que celui de bien, sans autre désir que celui d'utiliser pour nos compatriotes en même temps que pour nous-mêmes, si cela est possible, le journal nouveau que nous entreprenons en ce moment de publier en nous efforçant de le rendre acceptable, nous offrons humblement au lecteur le premier numéro de la *Voix du Golfe*.

Sachant ce que sont les conditions d'existence de la presse en ce pays, et quel nombre de journaux elle met en circulation dans les parties plus occidentales du Bas-Canada, peut-être hésiterions-nous à réclamer du public quelque appui en faveur du nôtre, si nous n'avions à lui dire quelques-uns des motifs qui, à notre sens, en nécessitent la publication. Il nous a semblé naturel ou même opportun de fonder au sein de la population du vaste diocèse de Rimouski, — lequel s'étend, on le sait, de la Rivière-du-Loup jusqu'à l'extrême limite des districts inférieurs du Golfe — un journal qui devint l'organe fidèle de ses besoins, l'avocat sincère de ses intérêts religieux, politiques et sociaux, et même aussi le véhicule de ses réclamations et de ses justes demandes. En s'efforçant de parvenir à ces résultats, la *Voix du Golfe* offrira donc au territoire du bas Saint-Laurent un agent de publicité commode autant que nécessaire; elle contribuera à faire apprécier comme il convient, en la faisant mieux connaître, cette région si longtemps méconnue, presque morte aux progrès qui ont vivifié d'autres portions du Canada plus favorisées qu'elle, et dont à peine, il faut le dire, les simples nouvelles locales ont révélé de temps à autre l'existence au monde inattentif.

A part cette grande exploitation qui a rendu célèbres les parages du Golfe, les Pêcheries, combien de ressources naturelles encore inexploitées, sans parler de celles qui le sont déjà, tant au nord qu'au sud du Saint-Laurent, se recommandent à l'attention du publiciste et à la sollicitude du législateur! Nous aurons nécessairement à nous en occuper. Mais nous nous garderions de mettre en oubli l'industrie par excellence, cette industrie première sans laquelle toutes les autres ne seraient pas: l'Agriculture. Sous nos yeux s'étend un pays immense, attendant pour se développer, grâce à l'effort persistant des rares colons qui l'habitent, l'assistance possible mais prompt, que, sans doute, il n'espérera pas vainement des hommes libéraux du gouvernement local. Cependant, si la colonisation a droit aux largesses de l'état, il est un autre mode plus facile et non moins obligatoire de secourir le cultivateur: c'est d'éclairer ses travaux afin de les lui faciliter; de lui inculquer ces leçons pratiques d'une expérience sûre, qui lui apprennent à dédaigner moins la théorie qui ne suffit pas; en un mot, de l'intéresser lui-même à son propre labeur en lui signalant les succès obtenus parmi nous dans la carrière agricole, ou même les noms des compétiteurs heureux qui s'y distinguent. Le besoin d'accorder une place à ces matières dans la *Voix du Golfe* nous est démontré par la *Gazette des Campagnes*, qui, dans cette utile spécialité, a déjà rendu de véritables services à l'agriculture. Nous nous ferons un mérite, tout en adoptant à ce point de vue un cadre moins étendu que le sien, de la prendre pour modèle.

S'il est un intérêt qu'il faille regarder aujourd'hui comme l'auxiliaire indispensable de ceux que nous venons d'énumérer, c'est celui que représente pour nous, pour le pays tout entier, la construction en perspective, mais prochaine dans tous les cas, du chemin de fer intercolonial, de la Rivière-du-Loup à la ville d'Halifax. Ici, la question importante se pose d'elle-même: le chemin en question passera-t-il par la vallée du Matapédia, devenant, par là même, accessible à la population des bords du Saint-Laurent et de tout le littoral du golfe? En un mot, suivra-t-il le tracé qu'indiqua le Major Robinson, ou prendra-t-il la direction d'une de ces lignes reculées vers le Sud, qui ne sont acceptables ni pour nous, puisque nous n'en profiterions pas, ni pour l'Angle-

terre, attendu leur trop grande proximité de la frontière américaine, et dont aucune, nous l'espérons bien, ne sera choisie en fin de compte à notre préjudice? Tel est le problème: les termes en sont trop simples pour n'être pas faciles à saisir; ils sont d'ailleurs trop clairs pour ne pas conduire le gouvernement impérial lui-même à la solution que réclament à la fois la saine politique et l'équité: l'adoption pure et simple du tracé Robinson. C'est pour la réalisation de cet objet véritablement populaire que nous joindrons notre faible concours aux efforts des hommes influents qui déjà travaillent à l'effectuer.

Nous touchons à cette époque décisive où des institutions nouvelles vont remplacer l'union des deux Canadas, qui a cessé d'être. Si nous pouvions hésiter sur le parti à prendre en cette occasion, il nous suffirait de nous reporter aux mandements de Mgr. l'Evêque de Rimouski et des autres membres distingués de l'épiscopat canadien, comme à la source de renseignements la plus convenable et la plus sûre en pareille matière. Au reste, notre épigraphe y est conforme: il est d'un bon citoyen de déférer aux lois de son pays et d'aimer la constitution qui le protège. Lors même qu'il ne faudrait attribuer à cette doctrine d'autre mérite que celui d'être la mieux adaptée au sens-commun, nous n'en demanderions pas davantage. Avant tout il faut être de son pays: habitant une contrée libre, vivant dans une dépendance plutôt nominale que réelle de l'Angleterre, dont le protectorat fait notre sécurité, quelle raison, quel intérêt nous forceraient à dédaigner la forme de gouvernement qui doit nous régir? Qu'attendrions-nous d'une agitation comme celle de l'annexionisme, si ce n'est qu'en voulant amener dans les destinées de ce pays un changement systématique dont on ne saurait au juste calculer les conséquences, nous perdions l'occasion et le temps d'améliorer notre condition propre sous un ordre de choses qui facilitera mieux que nous ne le vîmes jamais sous d'autres régimes, la colonisation de notre sol et le développement de notre prospérité intérieure?

En politique, nous regardons comme essentielle la reconnaissance du principe religieux comme devant inspirer ou diriger au besoin les actes de la législation et ceux du gouvernement d'un peuple, car nous ne comprendrions guère une politique qui ne s'harmoniserait pas avec la morale; et comment serait-elle d'accord avec la morale si elle ne s'inspirait de la religion, cette institutrice première des gouvernants et des gouvernés?

Ayant défini notre manière de voir en ce qui nous intéresse éminemment comme peuple, à peine avons-nous besoin d'énoncer quel programme politique nous entendons suivre.

Après avoir eu confiance dans le gouvernement sous lequel se sont opérés les derniers changements constitutionnels, nous attendons naturellement de ceux qui tiendront les rênes de l'administration nouvelle, une politique en rapport avec celle de leurs prédécesseurs au pouvoir. A ce titre, nous donnerons notre adhésion la plus entière aux actes législatifs ou d'administration que leur auront suggérés l'attachement aux intérêts publics et des intentions droites.

Les nouvelles religieuses de quelque intérêt seront ponctuellement annoncées ou reproduites dans la *Voix du Golfe*. Pour ne pas faire attendre au lecteur le sommaire des événements importants de la politique étrangère, le journal paraîtra le mardi et le vendredi de chaque semaine. Les bulletins de nouvelles recueillies au passage des paquebots transatlantiques à la Pointe-aux-Pères, y seront insérés sans retard ou incessamment transmis aux abonnés sous la forme d'un extraordinaire.

La littérature réclame aussi de nous une attention que nous ne lui refuserons pas. D'ailleurs, nous nous estimerions heureux de faire accueil aux essais de la littérature locale; nous espérons même que notre appel à ce sujet ne restera pas sans écho, surtout auprès de ceux ou trois jeunes écrivains de ce district dont, assurément, les productions ne dépasseraient pas nos colonnes.

La *Voix du Golfe* sera rédigée par une société de collaborateurs volontaires dont les services lui sont assurés pour longtemps. Ils ont adopté pour règle, en fait de polémique, la discussion honnête, c'est-à-dire exempte de personnalités offensantes. Mais ce qu'ils s'imposent de restrictions à cet égard fera loi pour les correspondants de la feuille. Sans doute, il n'y a pas de mal, il peut même être nécessaire en commentant sur un acte public, d'en déduire quelque blâme à l'adresse de son auteur; mais nous ne confondons pas les écrivains de cet ordre avec ceux qui, passionnés ou prévenus, n'hésitent pas à signaler comme traîtres ou comme ennemis du bien public quiconque il leur plaît d'envisager sous de telles couleurs à travers le disque de leur fausse lunette. A l'égard des communications personnelles, nées de divergences d'intérêts ou d'opinions étrangères aux considérations d'ordre public, elles sont par avance exclues de nos colonnes.

Les personnes qui n'auraient pas l'intention de devenir souscripteurs à ce journal sont priées de nous le faire connaître par le renvoi du premier numéro que nous leur en adressons, afin de nous mettre en état de n'expédier qu'à nos abonnés seulement les numéros à venir de la *Voix du Golfe*, dont l'apparition régulière et ininterrompue datera de la semaine prochaine.

ECHOS POLITIQUES.

Les nouvelles d'Outaouais portent que nos ministres et ceux des provinces inférieures se sont mis activement à la besogne; mais l'énigme de leurs conférences à huis-clos est à peu près le seul thème aux effusions, politiques, dans un temps où la politique locale ne nous dit plus rien et l'on s'abandonne aux conjectures que cet état de choses fait naître.

Nous apprenions aux dernières dates que messieurs Cartier et Langevin étaient tous deux sur la liste des membres du gouvernement fédéral. Ce fait, très-vraisemblable de lui-même, est peut-être, au moment où nous écrivons, une réalité. L'opinion générale désignait aussi d'avance ces deux noms et quelques autres encore comme devant figurer dans l'organisation des nouveaux pouvoirs. Il est également vrai que l'on s'attend à voir dans ces combinaisons l'élément bas-canadien aussi avantageusement représenté qu'il est permis de le croire d'après ce que le patriotisme et le dévouement éprouvé des membres bas-canadiens de la dernière administration leur suggérera de tenter à cette fin.

Est-il vrai, comme le dit l'*Événement* d'après un journal du Nouveau-Brunswick, que M. Galt serait élevé au poste de premier ministre des finances de la Confédération? S'il en était ainsi, sans doute, il faudrait reconnaître pour bien méritée cette distinction en faveur d'un homme que son habileté dans les finances a fait admettre au rang des économistes distingués de notre époque.

La rumeur signale en même temps l'hon. M. Chauveau pour le poste de premier ministre de la province de Québec. Cette position serait jugée convenir à notre éminent compatriote, dont les débuts sur la scène publique ont révélé les talents, comme orateur et homme d'Etat. A propos de ce monsieur, il nous serait inutile d'aller jusqu'au panegyrique; mais nous serions satisfaits, comme le serait le public avec nous, de voir M. Chauveau donner librement carrière à ses capacités politiques dans une sphère d'action nouvelle. Dès lors, nous prévoyons qu'après avoir fourni d'une manière également honorable les carrières si diverses de publiciste, d'orateur parlementaire et de directeur de l'instruction publique, on lui appliquerait ce mot que le corps judiciaire décernait à la mémoire d'un légiste éminent de France: "son éloge est partout, sa critique nulle part."

De tant de candidatures annoncées pour les élections prochaines, nous ne savons quel nombre il faudrait en défalquer, de celles que l'on peut regarder comme improbables ou nulles. L'incertitude qui règne encore à cet endroit dispense de livrer à la publicité les noms de certains can-

didats qui, ne songeant point à cette mise en scène, s'étonneraient peut-être de ce qu'on les soupçonnât de vouloir être transformés en législateurs ou en hommes d'état, en dehors de toute nécessité connue. En général, comme il y a doute dans l'espèce, nous ne croyons pas devoir coopérer pour le présent à la liste des aspirants aux honneurs de la députation parlementaire.

En Haut-Canada, M. George Brown fait de la politique en se livrant à son jeu le plus habituel, qui est de brouiller les cartes. Après s'être proclamé hostile à la confédération des provinces, à la suite de sa retraite du pouvoir, il avait annoncé sa détermination de quitter définitivement la vie publique. Ce projet n'était pas sérieux. Bientôt il se donna pour favorable à la confédération; et c'est maintenant l'idée fixe de M. Brown de reconstituer le parti *clear-grit* en se replaçant à sa tête, dans le but d'aider à la marche de la constitution par un système très-différent de celui des trois ministres qu'il cherche à supplanter: MM. MacDougall, Howland et Blair. Comment ceux-ci se débarrasseront-ils pour leur propre compte d'un adversaire aussi incommode? C'est à quoi les élections prochaines se chargeront de répondre.

L'assemblée législative du Bas-Canada sera désormais, quant à elle, exempte du contrôle et des philippiques de M. Brown. Mais nous le reverons s'asseoir à la chambre des communes, et c'est de là seulement qu'il pourra, s'il lui en tient, vilipender le Bas-Canada et le menacer de ses colères.

Requête au Gouvernement Impérial.

Le mouvement opéré depuis quelques semaines par une foule de véritables amis du chemin de fer intercolonial, a donné lieu à la requête suivante que nous publions d'autant plus volontiers qu'elle exprime avec justesse les motifs qui, nous n'en doutons pas, détermineront dans son propre intérêt le gouvernement de la métropole à conférer aux populations des bords du Golfe les bénéfices de la route Robinson. Le document abonde assez de lui-même en ce sens.

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

La Pétition des soussignés, loyaux sujets de Votre Majesté, francs tenanciers des districts de Rimouski, en Canada,

Représente humblement :

Que, par un acte du Parlement Impérial adopté pendant la présente session, le gouvernement britannique a consenti à garantir, au montant de trois millions de Louis, la construction du chemin de fer Intercolonial, de Québec à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse;

Qu'en l'année 1843, Sa Grâce le Duc de Wellington attira l'attention du Parlement Britannique sur la nécessité d'un tel chemin pour la défense militaire des colonies de l'Amérique du Nord;

Qu'en 1846, le gouvernement de la Grande-Bretagne, avec les provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ordonna l'exploration régulière et à frais communs de la route à être construite, par deux officiers distingués et compétents des Ingénieurs Royaux: le Major Robinson et le capitaine Henderson, dont les rapports et plans fournissent les renseignements les plus sûrs et les meilleures informations, en ce qui a trait à cette grande entreprise;

Que le choix de la route de ce chemin de fer est de la plus haute importance pour le maintien de la connexion de ces colonies avec la Grande-Bretagne, ainsi que de l'union de ces mêmes colonies entre elles;

Qu'au moyen d'une exploration incomplète, faite par un ingénieur civil du Canada, M. S. Fleming, d'autres routes ont été indiquées, l'une passant près de la frontière des Etats-Unis, une autre (appelée ligne centrale) passant à une faible distance de la même frontière: lesquelles deux routes (ainsi que vos pétitionnaires en sont informés) suscitent de graves objections, tant comme routes militaires qu'à bien d'autres égards;

Que les avantages et les désavantages des différentes lignes ont été pesés et considérés pleinement dans un pamphlet imprimé, que vos pétitionnaires prennent respectueusement la liberté de présenter à Votre Majesté avec cette requête, et par lequel il appert que le rapport et les données du Major Robinson sont exacts, et qu'il n'ont été nullement contredits jusqu'à ce jour. Vos pétitionnaires prennent la liberté de soumettre à la considération de Votre Majesté les conclusions suivantes, qu'ils croient être pleinement fondées, d'après la teneur du pamphlet susmentionné:

1^o Que la ligne du Major Robinson est de toutes les routes la plus avantageuse sous tous les rapports, tant au point de vue militaire que commercial et national;

2^o Que la hauteur des terres à travers lesquelles le chemin doit passer n'est que de 750 pieds au-dessus du niveau de la mer, par la ligne du Major Robinson, tandis que par les autres lignes elle s'élève jusqu'à quinze cents pieds;

3^o Que c'est la seule voie sûre en cas de guerre;

4^o Qu'elle amène la voie ferrée tout près du Hâvre du Bic, où le *Persia* a opéré un débarquement de troupes le 27 décembre 1861, à proximité de la Pointe-aux-Pères, sur le Saint-Laurent, de la Baie des Chaleurs, Shippigan, Miramichi et la Baie Verte, dans le golfe Saint-Laurent; ports où la navigation est ouverte presque toute l'année;

5^o Que la ligne du Major Robinson offre des avantages supérieurs à ceux des autres routes, pour les objets que le gouvernement impérial et ceux des colonies ont en vue, et qu'en aidant à la construction du chemin de fer intercolonial, elle sera sans rivale comme voie offerte au commerce, devant traverser un pays fertile, productif et populeux, en créant une communication directe, non-seulement entre Québec et les provinces maritimes, mais encore avec le district de Gaspé et les pêcheries du golfe Saint-Laurent.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à Votre Gracieuse Majesté, en donnant son approbation à la ligne qu'a explorée le Major Robinson, faire choix de la dite ligne comme devant être suivie par la voie ferrée intercoloniale du Canada.

Et, comme ils y sont tenus, vos pétitionnaires ne cessent de prier.

1er juin 1867.

Avant-hier, dimanche, a eu lieu à Saint-Germain la procession solennelle de la Fête-Dieu. Précédé des élèves du couvent et de ceux du collège de Rimouski portant bannières en tête, le cortège religieux, qui eut d'une assistance nombreuse parmi laquelle étaient le corps des marguilliers, les membres du barreau et ceux des autres professionnels légaux, parcourut la voie centrale du village, direction ouest de la cathédrale, et s'arrêta à deux reprises en verdure qu'avaient élevés et ornés magnifiquement des particuliers empressés de témoigner ainsi leur zèle. L'éclat et la beauté de cette cérémonie ont été dignes en tout de la circonstance.

Le vapeur *Advance* a fait ce printemps plusieurs apparitions régulières à la jetée de Rimouski. Les visites qu'il adresse au chef-lieu sont accueillies avec satisfaction du public, et surtout des hommes d'affaires auxquels il procure un moyen de transport expéditif jusqu'à la cité. C'est à l'occasion des avitaillements qu'il renouvelle aux phares du Saint-Laurent, de Québec à Métis, que l'*Advance* nous favorise de sa venue jusqu'à l'embarcadere de Saint-Germain. Mais il n'est que juste de rappeler qu'une intention obligée de la part de l'honorable ministre des travaux publics a seule pu mettre ce vapeur à la disposition des habitants de nos localités. Ceux-ci reconnaîtront d'autant mieux ce bon procédé qu'ils ne sont pas les seuls à en tirer avantage, car les profits réalisés par l'*Advance* en effectuant ce service, sont un bénéfice net à la caisse publique, ou, ce qui revient au même, une diminution des frais nécessaires à l'alimentation des phares. A cette occasion, des remerciements sont dus à la direction des steamers provinciaux, dont M. L. A. Hnot est reconnu le chef, pour la manière dont il sait pourvoir aux besoins et au confort des passagers à bord de l'*Advance*.

Avec cela, l'*Advance* est un bâtiment sûr, et le capitaine Simard, qui

le commande, un marin expert et des plus attentifs d'entre ceux qui naviguent dans les eaux canadiennes.

La solennité annuelle du 24 juin vient d'être célébrée à Québec ainsi qu'en d'autres endroits avec l'enthousiasme qui se manifeste d'ordinaire à cette grande date nationale. Il est cependant digne de remarque qu'à part les villes et quelques-uns des notables villages du Bas-Canada, la célébration ne trouble personne, ou qu'elle passe même inaperçue. Ce semblant d'apathie est un peu regrettable. Pour appliquer à cette faute d'omission malheureusement fréquente un correctif nécessaire, tout chef-lieu de la campagne ne devrait-il pas avoir chaque année sa fête de la Saint-Jean-Baptiste? Peut-être quelques appels réitérés à ce sujet auront-ils pour résultat d'éveiller le sentiment national dans les lieux où il est évident qu'il sommeille.

Pêche au Saumon.

Voici la saison où les amateurs de pêche à la ligne ont d'heureuses journées : ce sont celles des captures importantes, en tête desquelles figure naturellement la prise du gros saumon, ce roi de nos rivières dont l'apparition fait tant honneur à la main qui a pu s'en saisir. Il y a trois jours à peine, un énorme saumon de l'espèce venait s'accrocher à l'hameçon perfide de M. Luc Sylvain. Il fallut au rusé pêcheur toute l'habileté qu'on lui connaît pour s'en rendre maître : le saumon, pesant 27 livres, était long de 42 pouces sur 25 pouces en circonférence. En fait de saumons, voilà le deuxième que M. Sylvain réussit à prendre depuis mai dans la rivière de Rimouski ; il est au moins probable qu'il sera suivi de bien d'autres.

LE FLEUVE ET SES PRODUITS.—De même qu'à Gaspé, où la pêche du printemps n'a pas été surabondante, le hareng a donné très peu dans les pêcheries, à Rimouski de même que sur les autres points de notre littoral. A moins que le saumon et le menu poisson d'été ne les dédommagent, les maîtres de pêche seront probablement en perte sur leurs traits d'exploitation.

—Un ami nous écrit de Ste. Marie :

Un habitant du village de Marieville, M. J. B. Vient, nous a montré ces jours derniers un curieux petit animal. C'est un cochon à 8 pattes, 2 queues, 4 oreilles, 2 langues et une seule tête. Le postérieur de ce monstre est celui de deux cochons parfaitement distincts jusque vers le milieu des côtes, puis de là, c'est le corps d'un seul. Deux des pattes de devant sont placées comme à l'ordinaire, et les deux autres sur le dos. La tête est bien conformée, à part 4 oreilles dont 2 sur les côtés et les deux autres à peu de distance l'une de l'autre sur le dessus de la tête. Le groin est comme celui des cochons ordinaires. Les deux langues sont mobiles.

—Courrier de St. Hyacinthe.

Erection de l'Évêché de Rimouski—Nouvelles Ecclésiastiques.

Le 15 janvier dernier, le Souverain Pontife érigeait en diocèse séparé de celui de Québec, " toute cette partie de territoire qui comprend les immenses districts de Rimouski et de Gaspé, au sud du fleuve Saint-Laurent, ainsi que le comté de Témiscouata, excepté pourtant les paroisses de Saint-Patrice, de Saint-Antoine et de Notre-Dame du Portage, et au nord du dit fleuve Saint-Laurent, tout le territoire qui s'étend à l'Est de la Rivière Portneuf, avec toutes les îles situées dans le dit fleuve Saint-Laurent, et comprises dans les mêmes limites. "

Mgr. l'Évêque de Tloa en informa les fidèles et le clergé par une lettre

pastorale en date du 11 avril, qui a été reproduite par tous les journaux. Il leur annonçait " qu'à dater du 1^{er} mai, jour de sa consécration, toute l'autorité spirituelle passerait " entre les mains du nouvel Evêque. "

Mgr. Jean Langevin, nommé premier Evêque de Saint-Germain par des bulles, en date du même jour que celles de l'érection du diocèse, reçut en effet la consécration dans l'église métropolitaine de Québec des mains de Mgr. l'administrateur de l'archidiocèse, assisté des Evêques de Kingston et d'Anthédon. Dans une magnifique allocution Mgr. l'Evêque de Saint-Hyacinthe fit ressortir la splendeur du culte catholique, et énuméra les services rendus par les Evêques au Canada dans l'ordre religieux et politique. Mgr. l'Evêque d'Ottawa et de Toronto était aussi présents.

Pour remplir les prescriptions du droit, le jour même de la consécration, M. le curé de Rimouski, muni d'une procuration spéciale, prenait possession, au nom du nouveau prélat, du diocèse, de la cathédrale et de l'Evêché, à la suite d'une messe solennelle chantée pour implorer les bénédictions du ciel. La paroisse de Sainte-Claire faisait aussi chanter le même jour une messe pour son ancien curé.

Dans le même temps les messieurs du Séminaire de Québec offraient leur large et généreuse hospitalité au clergé réuni à cette occasion, ainsi qu'à la famille du nouvel Evêque et aux représentants de cette partie du pays en parlement.

Des adresses de félicitations furent présentées à notre Evêque, par les élèves du petit Séminaire de Québec, par l'Institut-Canadien, par la société de Colonisation, par l'association des instituteurs, par les professeurs et les Elèves de l'Ecole Normale-Laval.

Le 15 mai, Mgr. de Rimouski quitta définitivement la ville de Québec par le vapeur *Adeance* ; son départ fournit au clergé et aux citoyens l'occasion d'une belle démonstration tant au point de vue catholique qui à cause de l'empressement de toutes les classes à y prendre part. Une adresse fut présentée à Mgr. à son passage à la Rivière-du-Loup.

Arrivé le dix sept, Mgr. accompagné de l'évêque de Kingston put faire son entrée dans la matinée et entendit la sainte messe célébrée par son grand-vicaire. On remarquait parmi les ecclésiastiques présents, MM. le grand-vicaire Cazeau et Gauvreau de l'Archevêché, M. le recteur de l'Université-Laval, M. le recteur des Jésuites de Québec, M. le chapelain des Dames Ursulines de Québec, M. Vallée professeur du collège de Sainte-Anne, messieurs les curés de Saint-Jean Deschailions et de Sainte-Louise, et plusieurs autres ecclésiastiques tant du diocèse de Québec que de celui de Rimouski. Parmi les laïcs, l'honorable M. Tessier, M. Toussaint professeur de l'Ecole Normale-Laval, M. Narcisse Faucher, M. le maire de Rimouski et une foule de citoyens tant de Québec que de Rimouski et des autres paroisses du diocèse.

Le mandement d'entrée fut distribué immédiatement, et Mgr. annonça au clergé réuni que, outre M. Edmond Langevin vicaire-général de l'évêché, il venait de nommer, en la même qualité Messire Nicolas Audet, curé de Saint-Joseph de Carleton, dans la Baie des Chaleurs. Cette annonce fut faite en réponse à l'adresse du clergé présentée par son doyen messire Siméon Marceau, curé de Saint-Simon. Pendant la cérémonie de l'installation messire Ladière curé de Saint-Fabien avait trouvé des accents touchants pour exprimer le regret de la séparation d'avec l'Archevêché ; les mêmes sentiments se retrouvaient dans l'adresse. Les citoyens de Saint-Germain, le Barreau, les volontaires, les étudiants et les élèves du convent de la Congrégation souhaitèrent successivement la bienvenue au nouvel Evêque et furent accueillis avec toute la cordialité possible.

La cathédrale, le collège, le convent, tout le village, étaient décorés avec un goût exquis, et qui rendait bien l'allégresse générale. La pluie continuelle causa cependant quelque désappointement et ne permit pas de déployer aussi bien la pompe des cérémonies extérieures. On voulut s'en

dédommager quelques jours après par une illumination et un feu d'artifice vraiment remarquables, qui eurent lieu en face du collège et auquel tous avaient voulu contribuer.

Les premiers offices pontificaux ont été célébrés avec une grande pompe à l'Ascension, à la Pentecôte et à la fête du titulaire de la cathédrale, fixée au 28 mai.

Nous apprenons avec plaisir (et regardons comme de bon augure) que Mgr. de Rimouski a pu admettre dans son clergé un des élèves de notre collège, qui a terminé son cours, M. F.-X.-Louis-Théodole Smith.

Dimanche, 16 juin, messieurs les professeurs ont reçu la tonsure avant la grand-messe ; ce sont messieurs Maximin Hudon de Saint-Denis, Charles Rouleau de Sainte-Anne de la Pocatière, F. E. G. Ernest Hudon de la Rivière du Loup, et Placide Beaudet de Saint-Jean d'Eschailions. L'un de ces ecclésiastiques, M. Rouleau remplit provisoirement les fonctions de secrétaire de l'évêché. M. Maximin Hudon a été promu le même jour aux ordres mineurs.

Visite à Saint-Joachim.

Les élèves du Séminaire de Québec avaient demandé à Mgr. de Rimouski de vouloir bien leur accorder un congé. Ces grâces s'accordent facilement et causent des joies bien vives à des écoliers.

Mercredi, le 5, était le jour fixé pour profiter de la faveur reçue. A 3 heures et quart du matin, la communauté partait du séminaire, et à 7 heures elle arrivait heureusement au terme de son voyage.

La sainte messe, une excursion au cap Tourmente, la visite du charmant bocage, un salut à la chapelle, remplirent parfaitement cette journée, et l'on comprend facilement que les élèves garderont de cette excursion les plus agréables souvenirs.

Ils revinrent par le côté du sud, et, le soir, à 10 heures, ils étaient de retour sous l'ancien toit de leur séminaire, aussi heureux de leur promenade que leurs maîtres l'étaient de leur avoir procuré cette jouissance.

Fête de Saint-Antoine.

Jeudi dernier, le 13, était la fête de Saint-Antoine de Padoue, patron du collège. La cathédrale doit à la munificence de Mgr. de Tloa une relique authentique de ce grand saint ; elle est déposée dans une chapelle dédiée à Saint-Antoine par feu Messire Lapointe curé de cette paroisse. Elle a été exposée toute la journée dans le sanctuaire. Mgr. de Rimouski, après avoir célébré la sainte messe, a fait comprendre dans une allocution aux élèves comment ils pouvaient imiter leur saint patron tant dans son silence que dans l'usage de la parole. Les élèves et les nombreux fidèles présents ont ensuite vénéré la sainte relique, pendant que de pieux cantiques se faisaient entendre et exprimaient tout ce que des cœurs chrétiens ressentent à la vue des restes mortels des amis de Dieu.

La dévotion à Saint-Antoine est très répandue et doit tendre à attirer des bénédictions bien particulières sur ceux qui y ont recours.

Bibliographie.

Abrégé de la grammaire française, par C. J. L. Lafrance, directeur de l'Académie Saint-Jean-Baptiste, 2e édition, Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, rue Lamontagne, 1867.

Cette grammaire est rendue à sa seconde édition. L'auteur y a fait plusieurs changements utiles. Du reste, il a raison de dire dans sa préface que cet abrégé est plus complet que plusieurs des grammaires élémentaires. Nous aimons beaucoup les tableaux au moyen desquels l'on parle autant aux yeux de l'enfant qu'à son intelligence.

Traité théorique et pratique d'analyse grammaticale, d'analyse logique et de ponctuation, par Napoléon Lacasse, professeur à l'Ecole Normale Laval, Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, rue Lamontagne, 1867.

Ce traité est le seul qui ait encore été publié dans ce pays, et la simple inspection montre qu'il est plus gradué que tous les ouvrages sur cette matière qui sont destinés aux écoles. L'analyse n'était pas inconnue dans toutes nos écoles mais il n'y avait pas d'uniformité dans la méthode ; de manière que le maître seul pouvait interroger ses élèves. Il en est autrement, dès que l'on possède un traité ou manuel ; celui-ci offre toutes les garanties et ne manquera pas d'obtenir que son excellent ouvrage soit approuvé par le conseil de l'instruction publique. Nous souhaitons pour notre part que la liste des livres approuvés pour les écoles soit toute composée d'ouvrages de ce mérite.

Université-Laval.

CONCOURS DE POÉSIE FRANÇAISE. Le concours ouvert par la faculté des Arts de l'Université-Laval, pour cette année, est fermé depuis le 31 mai dernier. Douze pièces de poésie ont été reçues jusqu'à cette date.

Un semblable concours est ouvert pour 1868. Sujet :

" *Les Martyrs de la foi en Canada.* " On rappelle aux concurrents qu'ils devront envoyer leur composition en double copie et franco au secrétaire de la faculté des Arts, avant le 30 mai 1868. Aucune copie ne doit contenir le nom de l'auteur ; elle doit seulement porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et le demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que la pièce est inédite.

Quand ce pli cacheté est détaché de la composition, on conseille de lui mettre pour adresse, non le nom du secrétaire, mais la devise même adoptée par l'auteur.

Sont exclus du concours : les membres et les officiers de l'Université-Laval, les élèves des collèges et des écoles, et tous ceux qui se feront connaître directement ou indirectement avant la proclamation du Lauréat.

Pour les autres détails, on pourra consulter l'annuaire de l'Université-Laval pour 1867—68.

THOS. E. HAMEL, Proc.

Sec. fac. des Arts.

M. L.

(Les journaux français du pays sont priés de reproduire.)

La liberté de l'Eglise en Italie.

Le 4 mai, le délégué royal de la questure du quartier de S. Marc, à Venise, un secrétaire du tribunal d'appel, divers employés et des gendarmes se sont présentés au palais patriarcal afin d'y exiger de force les actes des procès jugés ou pendants devant le tribunal matrimonial ecclésiastique. Fort de sa conscience, S. Em. le Patriarche, qui avait déjà refusé plusieurs fois à l'autorité civile de livrer ces actes, savait qu'ils devaient être enlevés ; aussi a-t-il protesté en face des agents du roi Victor-Emmanuel. Debout, il a dit qu'il opposait la force morale à la force brutale ; il a rappelé le décret du Concile de Trente et les censures contre les violeurs des droits de l'Eglise, et lu sa protestation. En suite de quoi, il a demandé aux agents de signer cette protestation, ce que ceux-ci ayant fait, il est sorti dignement. On a vu les agents partir, mais bientôt après ils ont accompli ce qu'ils appellent leur devoir.

—On écrit de Pologne et nous reproduisons en faisant nos réserves, tant la chose paraît horrible, que le gouvernement russe a décidé que des antels schismatiques seraient élevés dans les églises catholiques du rite latin et que des papes y officieraient à leur manière. Le *Czas* de Cracovie publie la même nouvelle et ajoute qu'un chanoine qui administre actuellement le diocèse de Varsovie a protesté lui-même contre cette mesure.

—Le Saint-Père a tenu consistoire au Vatican.

Sa Sainteté a proposé : Les Eglises métropolitaines unies de Coloc et Bacz (Hongrie), pour Mgr. Louis Haynold, transféré de l'Eglise archiépiscopale de Carthage (*in part. infid.*) ;

L'Eglise archiépiscopale d'Iconium (*in part. infid.*), pour le rév. P. Fr. Louis de Trente, né Joseph Pucher Passavalli, du diocèse de Trente, de l'ordre des Mineurs Capucins, prédicateur apostolique, lecteur en théologie ;

L'Eglise épiscopale de Calidonia (*in part. infid.*), pour Mgr. Antoine Grech-Delicata-Testaferrata, du diocèse de Malte, chanoine de la cathédrale de Malte, prélat de la maison du Saint-Père, référendaire de la Signature de Justice, docteur *In utroque jure*.

Le Saint-Père a notifié ensuite l'élection, faite depuis le dernier consistoire, par la S. Congrégation de la Propagande : De l'Eglise épiscopale de Mellipotamos (*in part. infid.*) pour le rév. P. Fr. Gabriel Capucio de Bracigliano, préfet des Mineurs Réformés de Castrati, nommé auxiliaire de Mgr Charles Pooten, archevêque de Sentari et Antivari (Allanie).

Enfin, on a demandé le pallium au Saint-Père pour les Eglises métropolitaines unies de Coloc et Bacz, dont le nouveau titulaire était présent au consistoire, et pour l'Eglise cathédrale d'Arezzo, que Clément XII a enrichie de ce privilège.

—La fête de S. Janvier a été célébrée à Naples avec beaucoup de pompe, et on n'a eu, paraît-il, à déplorer aucun acte d'hostilité officielle ou d'impie révolutionnaire, tant il est vrai que la foi ardente d'un peuple imprime en certains moments une sorte de crainte respectueuse aux méchants. La liquefaction prodigieuse du sang s'est produite comme d'habitude, mais dans des conditions qui n'indiquent pas d'heureux présages. C'est-à-dire qu'on a remarqué au milieu de la messe du précieux liquide un globe noirâtre qui s'est dissous au bout de quelques minutes. Or, d'après les pronostics connus, ce globe indique de très graves infortunes, *gravissime sciagure*.

—Le pauvre Garibaldi, cloué sur un lit à San Fiorano, n'en continue pas moins à agiter les partis, à menacer la diplomatie, l'empereur des Français, les congrès, les puissants de la terre ou sans force, etc. Voici ce que l'on a fait écrire à la date du 4 mai :

A la *Fraternité des Artisans* des Bains de Lucques.—Frères, j'accepte avec connaissance l'honneur d'être le président honoraire de votre association.—Au milieu des malheurs qui nous entourent, il est consolant de voir que l'esprit d'association va toujours augmentant en Italie surtout dans l'élément ouvrier.—Que les ouvriers italiens fassent à leur tour ce que font aujourd'hui les ouvriers anglais, lesquels se réunissent et se disciplinent, qu'ils constituent une Ligue.—Que la Ligue ouvrière italienne se constitue, elle donne la main à la Ligue anglaise et que sur une large échelle, tous les ouvriers italiens imitent l'acte généreux et fraternel des ouvriers de Paris envers les ouvriers de Berlin.—Que l'on travaille activement à cimenter l'élément ouvrier des diverses nations sœurs en une Ligue ouvrière universelle ; et aux fourchettes de la diplomatie, aux fausses alliances aux congrès du Bonaparte, les ouvriers unis pourront opposer la vraie démocratie, l'alliance de la Ligue ouvrière, les congrès ouvriers universels ; en un mot à la répression ils pourront opposer l'éducation, puisque c'est l'éducation qui doit résoudre le grand problème de notre siècle, l'émancipation.—Elle, l'éducation dira comme Giusti aux puissants de la terre en froc ou non : *plus de marche coupable, plus de fraude*.—Et la politique et la religion, le peuple le voulant véritablement, grâce à l'éducation, qui est le fruit de l'association, cesseront une fois pour toujours de martyriser l'humanité, laquelle marchera tranquille vers le but de perfectionnement progressif, moral et matériel auquel elle est destinée.—Maintenant, je serre avec affection votre droite calleuse et je suis votre :

GARIBALDI.

—On lit dans une lettre de Milan adressée à l'*Opinion* : " Je sais positivement que le parti d'action a expédié ces jours passés quelques-uns de ses agents à Rome afin d'y sonder le terrain, c'est-à-dire d'y étudier l'esprit des populations. On veut savoir avec certitude s'il y a lieu de compter sur un mouvement insurrectionnel contre le gouvernement pontifical au cas où certaines éventualités politiques que l'on attend viendraient à se réaliser. "

Nous avons des raisons de croire que le gouvernement pontifical était prévenu des démarches du parti d'action.

La conduite des agents garibaldiens à Rome a donc été rigoureusement suivie, et force a été à ces agents de se convaincre de l'inutilité de compter sur un appui des populations. Quelques oisifs, avides d'argent, quelques jeunes gens séduits par des théories fausses, ne constituent pas le peuple romain. A un moment donné, d'ailleurs, tout gouvernement sage et prudent prend des mesures qui mettent à néant leurs petites combinaisons.

—Le comité de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique nous prévient que la troisième session, organisée avec l'approbation et sous les auspices de l'épiscopat belge, s'ouvrira à Malines le 2 septembre 1867, à 10 h. du matin, dans le local du petit séminaire diocésain, rue de Blanchisserie. L'honorable M. Ed. Ducpétiaux, secrétaire général du Conseil central et qui déploie toujours un zèle si éclairé pour cette grande œuvre, se charge de recevoir, 22 rue des Arts, à Bruxelles, toutes communications et demandes adressées des pays étrangers.

Les ouvriers en général et ceux des Bains de Lucques, en particulier, sont bien avancés !

Encore que ces idées ne soient qu'une redite stupidement exprimée de cette doctrine monstrueuse qui tend à substituer la barbarie à la civilisation et à détruire ce qu'il appelle la politique et la religion, pour les remplacer par le délire et l'impétuosité des sectes anti-sociales, il convient de constater le fait. Garibaldi invite les multitudes à une révolte suprême, au renversement des pouvoirs établis, au mépris des traités, à la destruction des empires existants. C'est là ce que cacheraient le cri de *Rome ou la mort* si le ridicule héros des deux mondes n'avait pas la naïveté de le dévoiler.

—On parle de nombreuses conversions de protestants à la vraie foi, qui ont eu lieu récemment, et le dernier Numéro du *Diain Salvatore* cite à ce propos des faits très édifiants.

—Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, est arrivé à Rome où il passera, dit-on, quelque temps afin de rétablir sa santé altérée par les travaux du ministère apostolique.

Parmi les catholiques qui ont eu l'honneur d'être reçus après Pâques par le Souverain-Pontife, il en est un qui nous prie de faire savoir à ses compatriotes que Pie IX les a bénis avec une tendresse particulière : ce catholique est canadien : Frédéric Latulipe, écuyer, de St. Michel de Belle-Chasse, qui a longtemps fait le commerce à Québec.

Mgr. Cook vient d'adresser un mandement aux fidèles de son diocèse pour leur indiquer la ligne de conduite qu'ils doivent suivre en présence des nouveaux changements constitutionnels.

Nous offrons nos sincères remerciements à l'ami qui a eu la complaisance de nous faire tenir une copie du mandement.

Nos très-chers frères,

Nous voici arrivés en présence de l'un de ces événements qui font époque dans les annales d'une nation. La proclamation impériale publiée ces jours derniers dans la Gazette Officielle du Canada, et reproduite par tous les journaux du pays, est un de ces actes solennels qui réclament la plus sérieuse attention de tout un peuple, le concours de toutes les volontés vers un même but, pour assurer la paix, la prospérité et le bonheur de la patrie commune.

"Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., quelle fut la vivacité des débats sur ce projet dans la Chambre d'Assemblée. La grande majorité des députés le regardaient comme la seule planche de salut que la Providence offrait à notre nationalité, tandis que la minorité le repoussait de toutes ses forces, sans avoir toutefois de plan bien arrêté à mettre à la place, pour arracher le pays de l'impasse où il se trouvait. Un certain nombre des membres de cette minorité laissent entrevoir assez clairement que l'annexion du Canada aux Etats-Unis était bien la condition indispensable au salut de notre nation. Quelques-uns auraient préféré laisser les choses comme elles étaient, ou amener tout au plus quelques modifications à la constitution qui n'auraient fait que reculer pour quelque temps la crise en l'aggravant. Pour tout homme tant soit peu observateur, il était évident qu'à peu près tous reconnaissaient la nécessité d'un changement de constitution, et que la lutte véritable était entre la confédération et l'annexion, c'est-à-dire, qu'il s'agissait de décider si le Canada allait se préparer à devenir un grand Etat prospère et libre en marchant courageusement vers l'accomplissement des destinées que la Providence semble lui réserver; ou bien si, renonçant à la vie de peuple libre et maître chez lui, il allait pour toujours enchaîner son avenir au sort d'une république qui n'a encore vécu qu'à peu près l'âge d'un homme, et qui a déjà traversé plusieurs guerres et notamment la dernière, la plus épouvantable des guerres civiles dont les annales des nations fassent mention; guerre civile qui lui a dévoré plus d'un million de ses enfants, et creusé un abîme où se sont engouffrées pour des années ses richesses et sa prospérité.

"Mais c'est avec peine que nous avons vu la violence avec laquelle quelques-uns de nos compatriotes se sont élevés contre le projet de confédération; non qu'il ne fût permis de le discuter dans le temps; mais il est toujours répréhensible de manquer de modération. Nous eussions été heureux de voir plus de calme dans la discussion: c'eût été la voie la plus propre à faire juger sagement ce projet, qui, après tout était, regardé par la majorité de nos concitoyens comme une nécessité bien grave, à la vérité, mais comme le moyen le plus praticable de sortir des circonstances difficiles où nous nous trouvions. Nous avons surtout regretté les efforts qui ont été faits pour jeter l'alarme parmi vous, lorsque l'on a cherché à vous faire croire que ce projet n'était rien moins qu'une trahison. Ce sont là des excès extrêmement regrettables, N. T. C. F., que la charité chrétienne condamne, et dont il faut se garder avec un grand soin. Nous devons toujours observer les règles de la justice envers tout le monde, et nous défier de semblables exagérations. Elles ne sont propres qu'à empirer la douloureuse division qui nous a déjà fait tant de mal.

C'est par la vérité, la justice et la modération que nous aurons la consolation de voir renaître au milieu de nous la concorde et l'union.

"Tel est l'enseignement de nos livres saints: Misericordia et veritas obviaverunt sibi: justitia et pax osculata sunt." "La miséricorde et la vérité se sont rencontrées: la justice et la paix se sont embrassées." Ps. 84. v. 11. Non, nous ne voyons aucune raison pour justifier une accusation aussi odieuse et aussi grave; nous ne connaissons rien qui puisse autoriser à croire que la confédération soit un acte de trahison. Elle a été discutée assez longuement, examinée assez scrupuleusement par les hommes les plus dévoués et les plus éclairés de toutes les provinces, pour lever tout doute à cet égard. Cependant, il n'en est pas moins vrai que ce n'est toujours qu'avec crainte et en tremblant qu'il faut porter la main à la base sur laquelle repose un édifice tout entier, pour lui en substituer un autre; tant le moindre défaut d'équilibre pourrait entraîner de funestes conséquences. Aussi, nous comprenons les hésitations et les alarmes même d'un certain nombre de nos compatriotes; et ce n'a pas été sans éprouver nous-même une bien vive émotion que nous avons vu la redoutable nécessité d'en venir à l'adoption d'une mesure si grande en elle-même et dans ses conséquences. C'est ainsi que nous l'avons acceptée, nous confiant dans la divine providence, qui nous a toujours protégés d'une manière visible dans les épreuves que nous avons eues à traverser comme peuple.

"Aujourd'hui que ce projet a reçu la sanction du gouvernement impérial, et qu'il est devenu la loi fondamentale du pays, nous devons vous rappeler que notre devoir comme catholiques est de mettre un terme à toute discussion sur ce sujet; si nous avons eu une parfaite liberté d'opinion dans les limites du juste et de l'honnêteté, tant que la confédération n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur, ou la défendre avec conviction, suivant que nous l'avons cru utile ou dangereuse, il n'en est plus ainsi depuis qu'elle est passée à l'état de loi. Elle est devenue aujourd'hui une chose jugée et obligatoire; et c'est le temps de vous rappeler ce grand principe du Catholicisme: Omnis anima potestatis sublimioribus subdita sit; non est enim potestas nisi à Deo: quæ autem sunt à Deo ordinatæ sunt." "Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures: car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre." Rom. XIII.

"Quelles qu'aient été nos opinions antérieures, le bien de notre pays, et les enseignements de notre religion nous font un égal devoir de l'accepter et de nous y soumettre. Vous devez, en conscience, N. T. C. F., et comme catholiques et comme amis sincères de l'ordre, de l'union et de la paix, vous devez favoriser, dans la mesure de vos forces, et par le concours de votre bonne volonté, le bon fonctionnement de la constitution qui va bientôt être inaugurée.

"Ce devoir, vous aurez à le remplir dans les prochaines élections, en vous assurant que les hommes dont vous allez faire choix pour vous représenter dans les parlements, seront animés de cet esprit de conciliation, de cette bonne volonté dont le concours est indispensable pour tirer de la nouvelle constitution tout le bien que nous devons en attendre."

— Journal de Québec.



ENVOIS AMERICAINS, ESCOMPTES.

Département des Finances, Douanes, Québec, 6 Mars, 1863. Il est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux collecteurs des Douanes au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci. Ces avis doivent être publiés chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE. Département des Finances, Douanes, Ottawa, 7 Juin 1867.

En conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de 26 par cent, lequel pourcentage de réduction sera continué jusqu'à ce que les avis hebdomadaires et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis durant cette semaine. R. S. M. BOUCHETTE. 25 juin 1867.



L. A. DASTOUS, Village de Saint-Germain de Rimouski, ayant un fonds considérable de Marchandises Seches, DE QUINCAILLERIE, ET D'EPICERIES

de toute sorte, dont il dispose à des prix défiant toute compétition, a l'honneur d'appeler l'attention du public sur les articles suivants, dernièrement reçus: Coton jaune à des prix variant de 5d. 6d. à 8d. Bonne Indienne pour 9d. et 10d. Drap noir pour 3s. 6d., 4s. 6d., 5s., etc. etc. Coton pour 1s., 1s. 4d., etc. etc. de couleur, 1s., 1d., 1s. 2d., etc. Tabac en feuille pour 6d., 7d., etc. Sans parler d'une quantité d'autres effets trop longs à énumérer.

— DE PLUS — Une déduction libérale est accordée sur tout achat excédant \$5, pour argent comptant. Le plus haut prix sera payé pour produits agricoles de toute espèce. Produits acceptés en échange à la convenance de l'acheteur. Rimouski 25 juin 1867.

ATTENTION! ATTENTION!!

Le Soussigné ayant fait agrandir et restaurer complètement son magasin, en prend occasion de remercier ses amis ainsi que le public de Rimouski et des paroisses environnantes du patronage dont il leur a été redevable jusqu'à ce jour, et les informe respectueusement qu'il a à vendre à des prix réduits, et même à meilleur marché que partout ailleurs, les articles suivants:

- Drap noir, Gros de Naples, Tweeds, Cobourgs, Casimires, Indiennes, Cotons de l'Inde, Toile fine, Cotons jaunes, Chapeaux pour Dames et Messieurs, Bottes et Chaussures de toutes espèces et qualités, faisant partie du fonds très considérable et varié qu'il a reçu ce printemps.

— AINSI — Quincailleries et ferronneries de toutes sortes, Epicerie très diverses, telles que Thé, Chocolats, Cafés de plusieurs marques et qualités, sucre brillant, sirops, riz, etc., etc. — DE PLUS — Vins de messe et autres, très délicats; bières fermentées (ales) porter, etc. En invitant les consommateurs à visiter son établissement avant d'acheter ailleurs, il a lieu d'espérer qu'il s'en retourneront satisfaits. LOUIS LAVOIE. 25 juin 1867.

AUG. LEPAGE, MAITRE-FORGERON, Village de Saint-Germain de Rimouski.

Est chargé, à titre de marchand à commission, de la vente des articles confectionnés aux Fonderies de Lotbinière. Il a constamment en main un fonds d'ustensiles recommandables par la qualité, tels que Charrues, Poches, etc., et autres objets de cette fabrique célèbre. Au nombre des produits de ce genre dont il a le dépôt est une Charrue propre à la récolte des patates, (Arrachuse), d'après un système approuvé. Satisfait du patronage dont l'honneur le public dans cette ligne d'affaires, il s'efforcera de pas en plus de le mériter.

N. B. — Il paie le plus haut prix pour de la vieille fonte. 25 juin 1867.

MALCOLM COTE, Hotelier, Extrémité-Ouest du village de Rimouski.

A des chambres spacieuses et commodes. Sa maison, occupant un site baigné par le Saint-Laurent, où se retrouvent avec l'air constamment frais et pur du fleuve une des perspectives les plus agréables, offre à Messieurs les pensionnaires à temps fixes ainsi qu'aux promeneurs, tout le confort possible, sans parler des bains en pleine eau qu'il procure à son établissement même, sans frais additionnels. Voitures à la disposition de ses hôtes. 25 juin 1867.

HOTEL SAINT-LAURENT RIMOUSKI.

Le soussigné, ayant fait des améliorations à son Hôtel, informe le public qu'il aura toujours à la disposition de Messieurs les voyageurs, une table bien servie. Ses vins et liqueurs sont de premier choix. Une maison de bains sur le meilleur modèle, et des voitures toujours prêtes à la demande et des hôtes. A. ST-LAURENT. 25 juin 1867.

A. P. LETENDRE, AVOCAT, Bureau: second étage de l'atelier typographique de la Voix du Golfe, Saint-Germain de Rimouski. 25 juin 1867.

L. A. BILLY, AVOCAT, Saint-Germain de Rimouski. 25 juin 1867.

AUG. MICHAUD, AVOCAT, Saint-Germain de Rimouski. 25 juin 1867.

TRAITE THEORIQUE ET PRATIQUE D'ANALYSE GRAMMATICALE, D'ANALYSE LOGIQUE ET DE PONCTUATION, PAR NAPOLEON LACASSE. PROFESSEUR A L'ECOLE NORMALE-LAVAL. En vente à Québec chez les principaux libraires: à Rimouski, au bureau de la Voix du Golfe. 25 juin 1867.

ABREGÉ DE LA Grammaire Française, PAR C. J. L. LAFRANCE, Directeur de l'Académie St. Jean-Baptiste. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix, 18 sous. 25 juin 1867.

Nouvel Arithmétique COMMERCIALE ET PRATIQUE. PAR J. C. L. LAFRANCE, Directeur de l'Académie St. Jean-Baptiste. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix, 19 sous.

TRAITE DE CALCUL MENTAL DE M. F. E. JUNEAU, Inspecteur d'Écoles, est en vente au bureau de la Voix du Golfe et chez tous les libraires du Bas-Canada. Toutes les bonnes écoles ont déjà adopté cet excellent ouvrage; il peut être mis entre les mains de tous les enfants aussitôt qu'il commence à lire couramment. Cet ouvrage est indispensable pour apprendre à bien compter, aussi le Conseil de l'Instruction Publique s'est-il empressé de l'approuver pour les écoles élémentaires et modèles. Voici comment s'exprime la presse sur le mérite de l'ouvrage de M. Juneau: Nous avons sous les yeux un excellent petit ouvrage que vient de publier, pour l'usage des écoles canadiennes, M. P. E. Juneau, inspecteur d'écoles, c'est un Traité de Calcul Mental dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir dans nos écoles. Un ouvrage de ce genre, sur le mérite duquel on ne saurait entretenir aucun doute, vu la longue expérience de l'auteur, est appelé à rendre de grands services. Jusque-là, cette branche si importante de l'enseignement a été presque complètement négligée, mais avec l'ouvrage de M. Juneau, on accoutumera les enfants à faire un calcul de mémoire sans le secours du crayon ou de la plume. Les avantages du calcul mental se conçoivent au reste, d'eux-mêmes. On trouve dans cet ouvrage des tableaux et des méthodes faciles qui aident à résoudre les différents problèmes. Le succès de ce livre n'est nullement douteux, il était désiré depuis longtemps. Journal de Québec du 26 Mai 1866.

M. F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, vient de publier un livre destiné à être d'un précieux secours à la classe commerciale et agricole: c'est un Traité de Calcul Mental. La méthode suivie par M. Juneau est simple et claire; ses exemples sont bien choisis et ses démonstrations sont à la portée de tout le monde, un livre qui se recommande par tant de bonnes qualités ne peut manquer d'être avant peu en usage dans toutes les écoles canadiennes. Courrier du Canada du 23 Mai 1866.

Après avoir parcouru le Traité de Calcul Mental de M. F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, nous avons reconnu que ce livre était destiné à rendre d'importants services à la classe commerciale ainsi qu'à tous nos cultivateurs canadiens. Les démonstrations et les exemples contenus dans ce livre sont très-bien choisis et à la portée de tout le monde et les explications sont simples et de la plus grande clarté; de sorte que cette utile publication méritait à un bon droit d'être introduite dans les écoles canadiennes, où nous ne doutons pas qu'elle sera bien accueillie. M. Juneau a certainement droit à la reconnaissance des amis de l'éducation pour avoir publié le Traité de Calcul Mental et nous lui souhaitons cordialement tout encouragement qu'il mérite. Canadien du 4 Juin 1866.

Les journaux de Montréal s'expriment tous à peu près dans le même sens au sujet de l'ouvrage de M. Juneau. Rimouski, 25 juin 1867.

Flore Canadienne, ou Description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada, accompagnée d'un vocabulaire des termes techniques et de clefs analytiques. Par l'abbé L. Provancher, curé de Portneuf. Ornée de plus de quatre cent gravures sur bois. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix des deux volumes: \$2. 25 juin 1867.

Le Verger Canadien, ou CULTURE RAISONNÉE DES FRUITS qui peuvent réussir dans les vergers et les jardins du Canada. PAR L'ABBE L. PROVANCHER. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix 2 schellings. 25 juin 1867.

Traite Elementaire DE BOTANIQUE A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION, ET DES Amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science sans le secours d'un maître. Ouvrage illustré de plus de 80 gravures sur bois par L'ABBE L. PROVANCHER. Curé de St. Joachim, Montmorency. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix, 2 schellings. 25 juin 1867.

GUIDE THEORIQUE ET PRATIQUE Des manœuvres de l'infanterie, précédé d'un historique de l'origine, de la composition et de l'administration, etc., etc., de l'Armée Anglaise, telle qu'elle est constituée de nos jours, enrichi d'un grand nombre de planches, et accompagné d'une boîte de Théorie avec laquelle on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon, par L. T. SUZOR, Lt-Colonel, Major de Brigade du 7e D. M. B. D. Instruteur de Mousqueterie pour le Bas-Canada, et interprète à l'Ecole Militaire de Québec. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix: 3 schellings. 25 juin 1867.

Boite de Théorie, PAR LE Lt-Colonel L. T. SUZOR. Contenant 56 modèles avec lesquels on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix \$1.

MAXIMES. CONSEILS ET INSTRUCTIONS SUR L'art de la guerre, ou Aide-Mémoire pratique de la guerre à l'usage des militaires de toutes armes et de tous pays. D'après un manuscrit rédigé en 1815 par un général d'Alors, et revu en 1855, pour être mis en harmonie avec les connaissances et l'organisation du jour. A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix un écu.

Les qualités morales DU BON MILITAIRE. PAR L. N. VOYER. Ex-Sergent au 100e régiment de ligne (Anglais). A vendre au bureau de la Voix du Golfe. Prix 30 sous. 25 juin 1867.

LA VOIX DU GOLFE paraît bi-hebdomadairement le Mardi et le Vendredi. Bureau: SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI. L'abonnement est de TROIS PIASTRES par année payables d'avance.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes, première insertion..... 0 50 Chaque insertion suivante..... 0 12 1/2 Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion..... 0 8 Chaque insertion suivante, par ligne..... 0 2 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

EN VENTE; PAPIER DE BUREAU, A LETTRE, BUVARD, DE REUIL, ENCRE NOIRE, ENCRE ROUGE et BLEU, MUCILAGE, CIRE A CACHER, PLUMES METALLIQUES, PORTE-PLUMES, CRAYONS, ENVELOPPES de toute espèce et autres articles dans cette ligne.

— AINSI — CHAPELETS communs, CHAPELETS montés en argent avec étuis, IMAGES, BROSSEES, etc. IMPRESSIONS: Cartes, Brochures, Blancs judiciaires, Circulaires et impressions de toutes sortes exécutées avec soin, élégance et au plus court avis, à l'atelier typographique de

"LA VOIX DU GOLFE." Adresser tout envoi, réclamations, correspondances, etc., aux propriétaires-éditeurs, FRANC DE PORT. P. G. DELISLE & Cie. Propriétaires-Éditeurs.